

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 FEVRIER 2018**

L'An deux mille dix-huit, le 26 février à 18h15, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de Fontainebleau, dûment convoqué le 14 février (2^{ème} convocation : Quorum non atteint le 13 février), réuni en salle des commissions n°2 sous la présidence de Geneviève MACHERY, Vice-présidente du CCAS.

Étaient présents : Mme CLER, Mme BREHIER,
M. EMMERICH, M. HILLAIRE, Mme MILLET.

En exercice	12
Présents ou représentés	9
Votants	9
Abstention	0
Suffrages exprimés	9
Pour	9
Contre	0

Étaient représentés :

M. VALLETOUX pouvoir à Mme MACHERY
Mme JACQUIN pouvoir à Mme CLER
M. CHARBONNIER pouvoir à M. EMMERICH

Étaient absents :

Mme PATERNI
Mme PHILIPPE
M. THOMA

Secrétaire de séance : Mme ESTUBLIER

Objet : Débat d'orientations budgétaires budget du CCAS M14 – Exercice 2018

- **Unanimité**

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2313-1 précisant qu'un débat a lieu au sein du conseil d'administration sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

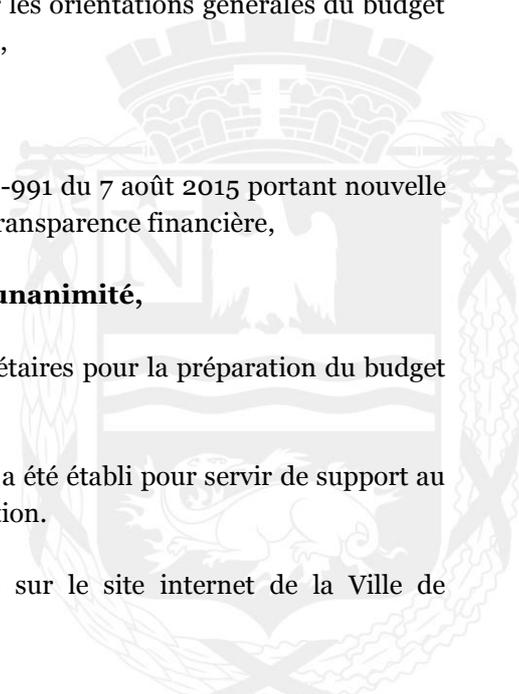
Considérant les modifications apportées par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, en matière de transparence financière,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour la préparation du budget primitif du CCAS M14 2018.

PRECISE que le rapport d'orientations budgétaires, joint, a été établi pour servir de support au débat et remis à tous les membres du conseil d'administration.

PRECISE que ledit rapport fera l'objet d'une diffusion sur le site internet de la Ville de Fontainebleau.



Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Frédéric VALLETOUX

Signé

Le Maire, Président du CCAS

Publié le 27 février 2018

Notifié le

Certifié exécutoire le 27 février 2018

